

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Lorraine

**Compte-rendu de la réunion en date du 5 avril 2013  
du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)  
autour de l'établissement INEOS ENTERPRISES FRANCE à VERDUN (BALEYCOURT)**

**1 / PARTICIPANTS AU CLIC :**

Les personnes suivantes ont participé à la réunion de la commission autour de l'établissement INEOS ENTERPRISES FRANCE à VERDUN qui s'est tenue le 5 avril 2013 dans la salle communale de BELLERAY :

|   |  |
|---|--|
| Préfet de la Meuse  | Monsieur MERIGNARQUES<br>Sous-préfet de l'arrondissement de VERDUN                                     |
| Inspection des Installations Classées<br>de la DREAL Lorraine | Monsieur Pascal PELINSKI,<br>Chef de l'Unité Territoriale (UT)<br>de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse |
| DDSI de la Meuse  | Monsieur Denis ROYER   |
| DDT de la Meuse   | Monsieur Pierre LIOGIER,<br>Directeur départemental des territoires                                    |
| UT de la Meuse de la DIREECTE Lorraine                        | M <sup>me</sup> Angélique ALBERTI  |
| Protection Civile   | Monsieur Michel LACOTE   |
| Commune de Verdun   | Absent   |
| Commune de BELLERAY   | Monsieur Alain ANDRIEN   |
| Commune de BELLEVILLE SUR MEUSE                               | Monsieur Jacques CHAMP   |
| Commune de BELRUPT EN VERDUNOIS                               | Absent   |
| Commune de DUGNY SUR MEUSE                                    | Absent   |
| Commune de FROMEREVILLE LES VALLONS                           | Absent   |
| Commune de HAUDAINVILLE                                       | Monsieur Alain SIMONIN   |
| Commune de NIXEVILLE BLERCOURT                                | Monsieur Claude COYARD   |
| Commune de LANDRECOURT LEMPIRE                                | Monsieur Patrick PIERRON   |
| Commune de SIVRY LA PERCHE                                    | Absent   |
| Commune de THIERVILLE SUR MEUSE                               | Absent   |
| Conseil Général de la Meuse                                   | Madame Claudine BECQ-VINCI   |
| Conseil Régional de Lorraine                                  | Messieurs Eric GUILLE et Jean François THOMAS  |

|   |   |
|---|---|
| Directeur Général<br>de la société INEOS ENTERPRISES FRANCE   | Monsieur Eric MARMUS  |
| Responsable SHE   | Monsieur Didier HAUSS   |
| Responsable Procédés  | Absent  |
| Coordnatrice SH   | Absent  |
| Entreprise WELLMAN FRANCE RECYCLAGE                           | Représentée par Monsieur Fabrice PETIT et délégation<br>de pouvoir accordée au responsable de l'établissement<br>LACTO SERUM FRANCE |
| Etablissement LACTO SERUM FRANCE                              | Monsieur Jean-Luc WEBER   |
| Association MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT<br>PERSONNE QUALIFIEE  | Monsieur Marcel CAUCHETREUX<br>Monsieur Laurent PERRIN  |
| Secrétaire du CE<br>de la société INEOS ENTERPRISES FRANCE    | Monsieur Claudio ALEXANDRIA   |
| Secrétaire du CHSCT<br>de la société INEOS ENTERPRISES FRANCE | Monsieur Christophe LEFEVRE   |
| Membre du CHSCT<br>de la société INEOS ENTERPRISES FRANCE     | Monsieur Richard DI BIANCHI   |
| Membre du CHSCT<br>de la société INEOS ENTERPRISES FRANCE     | Monsieur Livio CABRINI  |



| Autres Personnes :  | NOM   |
|---|---|
| <b>DREAL Lorraine :</b><br>Chef de la Division Risques Accidentels<br>Adjoint au chef de la Division<br>Adjoint au chef de l'UT de Meurthe-et-Moselle<br>et de la Meuse<br>Chef du Pôle de Bar-le-Duc de l'UT par intérim | Monsieur Jacques MOLE<br>Monsieur Cyril DROIT<br>Monsieur Mohamed KHEDJOUT<br>Monsieur Julien DRUET   |
| DDT de la Meuse   | Madame Marie-Eve TERRIER,<br>chef de la cellule risques<br>et Monsieur Franck ROLLIN, attaché à la cellule risques  |
| Préfecture de la Meuse  | M <sup>me</sup> Nicole FRANCOIS, DLPR<br>M. Vassili CZORNY, chef du bureau Environnement<br>et Urbanisme de la DLPR<br>M <sup>me</sup> Aude BEGUINET REHM |
| Sous-préfecture de l'arrondissement de VERDUN   | Monsieur Bertrand LOUIS   |
| Chambre de Commerce et d'Industrie CCI  | Monsieur Olivier COLIN et Madame Emilie VICHARD   |
| Balleycourt Cogen   | Monsieur Gil-Armand PERRIN  |

## II / ECHANGES :

**Monsieur le maire de la commune de BELLERAY** introduit la réunion en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants

**Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de VERDUN**, se présente et ouvre la réunion. Il précise l'importance de cette réunion du CLIC, compte tenu notamment des évolutions intervenues, depuis la précédente séance, dans l'avancement du PPRT autour de l'usine INEOS ENTERPRISES FRANCE à VERDUN-BALEYCOURT dont l'élaboration a été prescrite par arrêté préfectoral le 31 décembre 2010.

Il précise par la suite les points qui seront traités lors de cette réunion à savoir :

- Rappel de l'état d'avancement du plan de prévention des risques technologiques depuis la réunion du CLIC du 20 juin 2012.
- Décision quant à la stratégie à adopter pour l'élaboration du PPRT.
- Evocation des étapes et procédures à venir.

**Monsieur PELINSKI, représentant de l'inspection des installations classées de la DREAL Lorraine**, rappelle brièvement l'ordre du jour de la réunion et passe la parole à Monsieur MOLE :

- Rappel par l'inspection des installations classées de la DREAL Lorraine de la démarche PPRT et présentation de l'évolution possible du périmètre d'étude prescrit pour l'élaboration du PPRT.
- Présentation par l'exploitant des travaux supplémentaires pour confiner les installations de chlore liquéfié qui ont évolués depuis la dernière réunion du CLIC.
- Questions diverses.

**Monsieur MOLE** présente l'état d'avancement de la démarche PPRT autour de l'usine INEOS ENTERPRISES FRANCE à VERDUN-BALEYCOURT, en indiquant notamment les points suivants :

- la prescription de son élaboration intervenue le 31 décembre 2010,
- son rayon d'étude fixé à 2 km à partir des installations de chlore liquide correspondant à l'enveloppe des phénomènes dangereux majorants, ainsi que les aléas définis à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2011 suite aux dernières précisions demandées à l'exploitant,
- la proposition de nouvelles mesures techniques par la société INEOS ENTERPRISES FRANCE permettant de réduire les aléas, impliquant un financement tripartite Industriel/Etat/collectivités locales après consultation du ministère chargé de l'écologie et du développement durable (mesures supplémentaires),
- le nouveau périmètre PPRT résultant de ces mesures de maîtrise des risques supplémentaires, réduit de moitié et comportant des aléas moins importants,
- l'accord de l'Etat fin 2011 pour sa participation financière à hauteur de 40% du coût de ces mesures supplémentaires,
- la convention signée entre l'industriel et l'Etat pour officialiser cette participation financière, en décembre 2011, dans l'attente du positionnement des collectivités,

- dans ces conditions, la proposition aux membres du CLIC lors de la réunion du 20 juin 2012 de 2 cartes d'aléas avec et sans mesures supplémentaires pour échanges, discussions et réflexion pour choisir une stratégie,
- un premier projet de confinement, objet des mesures supplémentaires, et qui a été présenté lors de la réunion CLIC du 20 juin 2012. Ce premier projet, très global, a été précisé et approfondi par la société INEOS ENTREPRISES FRANCE,
- le nouveau projet ne modifiant pas l'économie du PPRT « réduit » sus-évoqué mais réduisant considérablement les quantités de chlore stockées sur le site ou présentes dans les tuyauteries de transfert.

**Monsieur ROLLIN** précise la nature et l'importance des enjeux dans les deux cas, avec et sans mesures supplémentaires.

**Monsieur CABRINI** s'interroge sur la différence entre l'expropriation et le délaissement.

**Monsieur MOLE** précise que l'expropriation autorise la commune d'implantation à procéder à l'acquisition forcée, dans un but d'utilité publique, d'un immeuble ou d'un droit immobilier appartenant à une personne privée ou publique (domaine privé), moyennant une indemnisation préalable, alors que le délaissement confère au propriétaire d'un bâtiment ou partie de bâtiment situé dans le secteur de délaissement, la possibilité d'exiger l'acquisition de ce bien par la personne qui l'a institué, à un prix fixé à l'amiable ou par le juge de l'expropriation. Ce droit, qui n'est dans l'état actuel des textes, pas limité dans le temps, implique la réalisation par le propriétaire du bien de travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti, si le bien n'est pas délaissé 5 ans après l'approbation du PPRT.

**Monsieur MOLE** cède la parole à **Messieurs MARMUS**, directeur de l'usine **INEOS ENTREPRISES FRANCE à VERDUN-BALEYCOURT**, et **HAUSS**, responsable HSE de cet établissement, pour présenter les mesures supplémentaires envisagées, dont le projet a été légèrement modifié par rapport à ce qui avait été présenté lors de la précédente réunion du CLIC, à savoir :

- la suppression de la plus grande partie des installations actuelles contenant du chlore liquide et leur relocalisation dans l'actuel bâtiment de dépotage de wagons, confiné et équipé d'un système de traitement des fuites accidentelles, qui sera agrandi ; dans ces conditions, il n'y aura plus que la tuyauterie acheminant du chlore gazeux vers les réacteurs qui ne sera pas confinée,
- le coût prévisionnel de ces mesures estimé à 3 M€, au lieu de 5 précédemment.

**Monsieur MARMUS** apporte quelques précisions sur l'intérêt du nouveau projet qui consiste, comme indiqué précédemment, à supprimer les stockages de chlore liquide, ainsi que les différentes tuyauteries de transfert extérieures.

Il précise toutefois que le mode de financement de ces mesures n'est pas encore finalisé à ce jour, dans l'attente du positionnement des collectivités.

**Monsieur PERRIN** s'interroge sur les modifications apportées aux installations et leur dimensionnement

**Monsieur HAUSS** précise que la durée du dépotage sera plus importante, mais cela ne change en rien le nombre de dépotages, ainsi que le fonctionnement des installations de production qui seront alimentées en continu. Le dimensionnement des compresseurs, conservés mais déplacés dans le confinement, répond aux évolutions du site. Tous les risques de dysfonctionnement, réduits, seront réétudiés en détail dans l'analyse des risques qui sera réalisée avant la réalisation de ce projet.

**Monsieur le maire de la commune de BELLERAY** se pose la question de la mise à disposition des différents documents présentés lors de la séance.

**Monsieur MOLE** répond que l'arrêté de prescription du PPRT précise la liste des membres du CLIC qui sont destinataires au moins 15 jours avant la réunion du CLIC des documents de travail, et que tous les documents présentés lors de cette séance seront publiés, avec le compte-rendu de la réunion, sur le site internet de la DREAL Lorraine.

**Monsieur PERRIN** soulève la question sur l'échéancier des prochaines étapes d'élaboration du PPRT.

**Monsieur MOLE** répond que cela dépend du choix stratégique qui sera adopté, mais dans tous les cas, pour respecter l'échéance du 31 décembre 2013 comme date d'approbation du PPRT, le calendrier sera très serré.

**Monsieur MOLE** conclut son intervention en récapitulant les 2 options présentées : soit diminuer de manière conséquente les potentiels de dangers générés par le stockage de 200 tonnes de chlore liquide et le contenu des tuyauteries de chlore liquide sur environ 250 m linéaire et diminuer de manière toute aussi conséquente le coût et les incidences sociales du PPRT en optant pour les mesures de maîtrise des risques supplémentaires, soit s'orienter vers des mesures foncières très lourdes en gardant les potentiels de dangers actuels et en générant des conséquences économiques lourdes.

**Monsieur le sous préfet de l'arrondissement de VERDUN, Président du CLIC**, soumet alors au vote à main levée le choix de la stratégie à adopter pour l'élaboration du PPRT.

**La stratégie avec mesures de maîtrise des risques supplémentaires est adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur MOLE** reprend la parole pour développer les prochaines étapes de la démarche PPRT :

- Réunion des personnes et organismes associés (POA) pour élaborer le règlement PPRT.
- Finalisation du projet de convention relatif aux mesures supplémentaires.
- Après l'approbation du PPRT, élaboration de la convention de financement des mesures foncières.

**Monsieur LIOGIER** rappelle que le PPRT a le poids de servitudes d'utilité publique et qu'à ce titre le président de la communauté de communes de VERDUN, qui a compétence dans le domaine de l'urbanisme, aura un an après l'approbation du PPRT pour annexer cette servitude aux documents d'urbanisme.

**Monsieur MARMUS** s'interroge sur la diffusion des informations relatives aux travaux des POA.

**Monsieur MOLE** précise qu'à la fin des travaux des POA, régulièrement mis à disposition des tiers dans le cadre des conditions figurant dans l'arrêté de prescription du PPRT, les membres de cette instance seront consultés à titre individuel sur les différents documents (Règlement, carte de zonage...) et auront deux mois pour donner leur avis.

Ces mêmes documents seront aussi présentés lors d'une réunion du CLIC où les membres se prononceront par vote.

**Monsieur KHEDJOUT** rajoute que tout comme pour le CLIC, les comptes-rendus présentés lors des réunions POA seront publiés aussi sur le site internet de la DREAL.

**Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Sous-préfet l'arrondissement de VERDUN, Président du CLIC, clôt la séance.**

Le Président du CLIC



**M. MERIGNARQUES**  
Sous-préfet l'arrondissement de VERDUN

